

Dépôt du *Bilan d'aménagement forestier durable 2000-2008*

Allocution à la conférence de presse du Forestier en chef

Roberval, le 10 juin 2010

« LE QUÉBEC PROGRESSE VERS L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE, MAIS IL RESTE DU TRAVAIL À FAIRE »

Mot de bienvenue d'usage

Le rôle et les responsabilités du Forestier en chef

L'objet de la rencontre de presse d'aujourd'hui est de rendre public le premier *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec* portant sur la période d'application du régime forestier 2000-2008, et de vous présenter les principales constatations qui en ressortent.

Comme vous le savez, la production de ce *Bilan* fait partie des mandats confiés au Forestier en chef par la Loi du MRNF.

J'ai été nommé au poste de Forestier en chef en 2005. La création de ce poste, vous vous en souviendrez, était une recommandation de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

Dès le début de mon mandat, je me suis attaqué à la production de ce bilan car, il fallait pour ce faire mettre en place une équipe, développer les méthodes et les outils qui nous permettraient de produire un document qui réponde tant aux préoccupations des Québécois qu'aux plus hauts standards internationaux en aménagement forestier durable et de la confection de rapports de développement durable.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement dressait à tous les 5 ans un portrait des forêts dans le *Rapport sur l'état des forêts québécoises*. Mais jamais on n'avait tenté de faire un bilan qui donne une appréciation de la performance, à la fois de la dimension économique, de la dimension environnementale et de la dimension sociale de l'utilisation de la forêt, de manière à se donner une vision qui englobe tous les usages de la forêt.

Il s'agit donc d'une première.

La démarche du Forestier en chef

Au cours de ma carrière, j'ai été associé de près comme chef auditeur de niveau international, à l'évaluation de systèmes de gestion environnementale (ISO 14 001), de systèmes d'aménagement forestier durable et à la vérification de rapports de développement durable (EVER).

Aussi, j'ai tenu, dès le départ, à ce que la production de notre premier bilan se réalise conformément aux standards et aux règles de qualité reconnus à l'échelle canadienne et internationale, en matière de reddition de comptes et en matière de développement durable.

Pour ce faire, nous avons tout d'abord établi le cadre de notre évaluation en considérant les préoccupations du public et l'avis de spécialistes. Ces consultations nous ont notamment permis de valider la liste des critères sur lesquels porterait le bilan.

Ceux-ci sont au nombre de 23 et touchent à l'environnement, à l'économie, aux préoccupations sociales, aux Premières Nations et à la gouvernance.

Chacun de ces critères a été documenté et les données permettant d'en faire le portrait et d'en suivre l'évolution ont été compilées par notre équipe. Les différents résultats et constats ont été validés par des experts provenant de divers milieux.

Nous avons par la suite alloué une cote à chaque critère permettant de déterminer :

- Si ce critère répondait aux exigences de l'aménagement forestier durable;
- Si son évolution au cours de la période 2000-2008 progressait dans le bon sens;
- Et si l'information disponible pour évaluer correctement ce critère était suffisante.

Enfin, nous avons procédé aux contrôles de qualité en soumettant le document à des évaluations externes.

Tout d'abord, nous avons fait examiner le bilan par un comité composé de représentants des parties intéressées. Le résumé du rapport de ce comité est disponible sur notre site Internet.

Nous l'avons ensuite soumis à un registraire international, QMI-SAI Global, afin d'obtenir une opinion objective et indépendante sur sa rigueur, sur sa conformité aux éléments de référence, sur la pertinence des méthodes utilisées et sur la matérialité des constats.

Le bilan que je dépose aujourd'hui est le fruit de ce travail pour la période de mise en œuvre du régime forestier 2000-2008 et il a été coordonné à partir de notre siège social, à Roberval.

Comme il s'agit du premier bilan de cette nature produit au Québec, nous l'avons préparé en songeant qu'il servirait de point de référence pour mesurer à l'avenir nos progrès, comme nos faiblesses.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter l'équipe d'experts qui m'accompagne et qui a piloté la production de ce bilan :

- Marc Plante, ingénieur forestier, directeur du développement stratégique
- Nathalie Perron, biologiste Ph. D., coordonnatrice du *Bilan*
- Steve Morel, ingénieur forestier M. Sc., analyste
- Julie Poulin, biologiste M. Sc., analyste
- Ibrahima Gassama, M.Sc., économiste

Message principal

Voici donc les principales constatations qui se dégagent de ce bilan .

1.- En matière d'environnement

Pour commencer, après tout ce qui s'est dit et écrit sur l'état de nos forêts depuis quelques années, nous avons tenté de répondre à la question : la forêt du Québec était-elle en bon état entre 2000-2008?

J'ai observé que la forêt s'était régénérée, qu'il n'y a pas eu de déforestation entre 2000 et 2008 et que la forêt n'a pas été surexploitée.

Également, j'ai constaté que les écosystèmes forestiers étaient modifiés : la forêt a rajeunit et elle est devenue de plus en plus morcelée, la structure des peuplements s'est simplifiée et leur composition a changé.

On a aussi vu augmenter en proportion les feuillus de faible valeur économique et inversement la proportion de résineux a diminué. Ces changements observés sont préoccupants, mais ne semblent pas alarmants pour l'instant.

Ce qui m'a préoccupé davantage cependant, c'est de constater, pour certains aspects du régime forestier, que ces données étaient insuffisantes pour statuer clairement sur certains éléments de l'état de nos forêts.

Je pense notamment à l'insuffisance de connaissances à l'égard des vieilles forêts, des espèces en situation précaire ou des espèces sensibles à l'aménagement forestier.

Néanmoins, j'ai constaté des progrès quant à l'établissement du réseau d'aires protégées, à la réduction des émissions de polluants et à la protection des sols et de l'eau.

À la lumière de ces constatations, je considère qu'une des priorités du gouvernement devrait être de compléter l'acquisition des données et des connaissances qui nous permettront d'avoir un portrait plus précis de l'état de nos forêts afin de bien orienter nos actions futures.

2.- Sur le plan économique

En matière économique, j'ai constaté, comme tout le monde, que la contribution de la forêt à l'économie québécoise a diminué.

Pour la période de 2000 à 2008, la contribution de la forêt au produit intérieur brut (PIB) du Québec a baissé de 2 %, principalement en raison des difficultés éprouvées dans le secteur du papier et du bois d'œuvre.

Cette situation a entraîné des fermetures d'usines et des pertes massives d'emplois, particulièrement dans l'industrie de la première transformation.

J'estime que la forêt québécoise doit continuer à être un moteur important de l'économie du Québec et que ceci n'est pas incompatible avec un cadre d'aménagement qui respecte les principes du développement durable.

Au contraire, une vision plus large des divers usages de la forêt et une plus grande préoccupation à l'égard de la compatibilité de ces usages seraient un atout pour l'économie québécoise.

Il est clair que l'innovation et une plus grande diversification des produits et des services provenant de la forêt sont la clé de ce développement économique.

Je pense notamment à la diversification des produits transformés, à une plus grande valorisation des produits forestiers non ligneux, ou au développement de l'écotourisme et de la villégiature.

3.- En regard de la participation de la société à la gestion des forêts

Nous nous sommes également interrogés sur la participation de la population à la planification des activités forestières et nous avons examiné de façon spécifique l'implication des Premières Nations dans les processus de gestion.

En ce qui a trait à la consultation du public et des groupes directement concernés par l'utilisation de la forêt, j'ai constaté des progrès entre 2000 et 2008 et j'ai observé que ces consultations rejoignent un nombre toujours plus grand de personnes.

C'est certainement là un pas dans la bonne direction.

De plus en plus de groupes s'intéressent aux questions liées à l'AFD et veulent être impliqués davantage dans les décisions afin de les influencer plus directement dès le début du processus de planification.

C'est là un des principaux défis à relever dans le prochain régime forestier. Des efforts d'information, d'éducation et de sensibilisation du public seront requis pour favoriser des débats éclairés.

En regard de la participation des Premières Nations à la gestion des forêts, des progrès ont également été enregistrés, notamment avec la nation crie, suite à la signature de la Paix des Braves.

Pour répondre aux critères d'AFD reconnus, cette participation à la planification de l'usage des forêts devra continuer de s'améliorer et s'étendre aux autres nations autochtones.

4.- En matière de gouvernance

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de gérer les forêts publiques qui représentent, rappelons-le, près de 90 % de la forêt au Québec.

Les principes à la base d'une gestion durable et efficace sont connus :

- tout d'abord, il faut pouvoir s'appuyer sur un bagage de connaissances et de données scientifiques rigoureuses;
- ensuite, il faut que la population puisse participer à la planification forestière et que ses préoccupations soient prises en compte;
- enfin, il faut une reddition de comptes transparente.

À mon avis, les engagements et les programmes mis en place par le Québec entre 2000 et 2008 répondaient en grande partie aux standards canadiens et internationaux d'aménagement durable des forêts.

Toutefois, le système de gestion gouvernementale est demeuré incomplet pendant cette période et ce à plusieurs égards : les ressources, les contrôles et les suivis étaient insuffisants et les programmes rarement assortis d'une évaluation de leur efficacité permettant une amélioration continue et l'atteinte des cibles dans les temps impartis.

J'invite notamment le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à compléter le suivi des indicateurs d'aménagement forestier durable du projet INDI, mis en place il y a quelques années.

Conclusion

Plusieurs points positifs ressortent de notre évaluation des résultats en matière d'AFD :

- Malgré des changements dans sa composition, la forêt québécoise ne semble pas en mauvais état.
- Des progrès ont été faits pour associer la population et les Premières Nations à la gestion des forêts.

Les engagements du gouvernement du Québec envers l'aménagement durable des forêts vont dans la bonne direction. Je pense notamment à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier adoptée en mars dernier, à l'établissement du réseau d'aires protégées, la réduction des émissions de polluants ou la protection des sols et de l'eau.

Nos constats montrent également des points à améliorer :

- Il manquait encore beaucoup de données et de connaissances entre 2000-2008 pour documenter solidement le portrait global de l'état de la forêt et faire des choix éclairés.
- L'innovation et la diversification économique des produits et des services issus de la forêt doivent être encouragées
- Les Premières Nations et les utilisateurs de la forêt doivent être associés au processus de décision plus en amont.

Enfin, le gouvernement doit améliorer sa gestion notamment au chapitre du suivi et de l'évaluation des programmes.

Le *Bilan* que je dépose aujourd'hui fait aussi état des principaux défis à relever au cours des prochaines années pour continuer de progresser sur la voie de l'AFD.

Ainsi, j'estime que les actions suivantes seront nécessaires pour relever ces défis :

- s'assurer que l'action conjuguée de la récolte forestière et des perturbations naturelles (incendies, épidémies d'insectes, etc.) ne bouleverse pas les fonctions essentielles des écosystèmes forestiers;
- mettre en place un programme de suivi qui vise à évaluer le degré d'altération des écosystèmes forestiers et les impacts sur la biodiversité afin de maintenir la capacité de résilience du milieu forestier vers son état naturel;
- définir avec les Premières Nations et les principaux utilisateurs de la forêt des processus pour leur permettre de participer aux choix de gestion de façon éclairée, dans le but de permettre l'atteinte de l'équilibre entre les 3 piliers du développement durable et, indirectement, d'influencer les calculs des possibilités forestières;
- diversifier les activités du secteur forestier et accroître l'innovation dans ce secteur dans le but de maintenir des emplois de qualité;
- mettre en place un système de gestion basé sur des principes rigoureux reconnus internationalement pour l'ensemble des critères d'aménagement forestier durable.

Bref, le Québec progresse vers l'AFD, mais il reste du travail à faire.

Je tiens à préciser que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui a été adoptée en mars dernier, est à mon avis, arrivée à point.

Aujourd'hui, il est primordial de faire en sorte que toutes les facettes de l'aménagement forestier durable soient pris en compte avant de procéder à des choix concernant l'utilisation de nos forêts. Je parle, bien sûr ici, des trois volets : économique, environnemental et social.

Je constate que les thèmes couverts par la nouvelle Loi sont cohérents avec les défis que je présente dans le *Bilan*. Il s'agit certainement d'un pas dans la bonne direction pour le Québec.

Toutefois, il est trop tôt pour dire : « Mission accomplie » car d'ici 2014, nous aurons à procéder à une nouvelle évaluation des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts afin de mesurer nos progrès et identifier les nouveaux défis à relever.

Je porterai alors un jugement, non pas sur des engagements, mais plutôt sur des résultats qui auront été obtenus.

Le *Bilan d'aménagement forestier durable* que je rends public aujourd'hui servira de point de référence et d'instrument de mesure de l'amélioration continue.

Il met en lumière les défis à relever et c'est important que vous en soyez informés pour que nous tous, nous puissions poser un regard sur les actions à privilégier en matière d'aménagement durable de nos forêts.

Remerciements des collaborateurs

Près de 500 personnes ont été associées à la réalisation de ce bilan. C'est un effort sans précédent pour se donner un portrait global et à jour de l'aménagement de nos forêts. Je voudrais les remercier pour le temps, les efforts et la patience qu'ils y ont apportés.

L'important, à partir de maintenant, c'est de ne pas s'arrêter, mais de poursuivre ce gigantesque travail qui nous permettra d'avoir un portrait encore plus global de l'état de nos forêts et de la performance en aménagement forestier durable.

Ce portrait, bien documenté et bien analysé, est le meilleur instrument à notre portée pour planifier l'avenir, faire des choix éclairés et élaborer des stratégies d'aménagement qui feront en sorte que les forêts du Québec seront, encore et pour longtemps, une de nos plus grandes richesses, tout en étant une source de fierté.

Équipe

Les membres de l'équipe du Bilan



L'équipe du *Bilan d'aménagement forestier durable* est basée au siège social du Bureau du forestier en chef à Roberval au Lac-Saint-Jean. Cette équipe est composée de Steve Morel, Nathalie Perron, Julie Poulin et Ibrahima Gassama.

Notes biographiques



Ibrahima Gassama – analyste

Ibrahima Gassama travaille au Bureau du forestier en chef depuis 2008. Il détient un baccalauréat en économie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) et est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (France) et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion du développement durable de l'Université de Montréal (Québec). Son expertise porte sur les questions relatives au développement

durable.

De 2000 à 2002, il a collaboré comme chercheur à la mise en place de politiques environnementales à la Direction de l'environnement et des établissements classés, du ministère de l'Environnement du Sénégal. En 2002, il a obtenu une bourse d'excellence de l'Unesco qui l'a amené à poursuivre ses études à l'Université de Versailles où après sa maîtrise, il a été intégré comme chercheur au Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement durable. Parallèlement à ses recherches, il a été chargé de travaux dirigés en économie, notamment en dynamique économique.



Steve Morel – analyste

Steve Morel travaille au Bureau du forestier en chef depuis 2007. Il détient un baccalauréat en aménagement des ressources forestières de l'Université Laval (Québec) et une maîtrise en sciences forestières de la même université. Il possède plus de 15 années d'expérience en aménagement forestier durable. Son expertise porte plus spécifiquement sur les questions autochtones et la gestion intégrée des ressources.

Il a travaillé plusieurs années avec des Premières Nations, plus particulièrement à la Forêt modèle Crie de Waswanipi et au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Il a aussi œuvré durant plus de 5 ans en tant que conseiller en aménagement du territoire pour le Groupe Conseil Nutshimit. Il possède 2 ans d'expérience dans la réalisation d'audits FSC.



Nathalie Perron – coordonnatrice

Nathalie Perron travaille au Bureau du forestier en chef depuis 2007. Elle détient un baccalauréat en biologie de l'Université de Sherbrooke (Québec), une maîtrise en ressources renouvelables de l'Université du Québec à Chicoutimi (Québec) et un doctorat en sciences forestières de l'Université Laval (Québec). Elle possède plus de 15 années d'expérience en aménagement forestier durable. Son expertise porte plus spécifiquement sur le maintien de la biodiversité forestière, l'aménagement écosystémique ainsi que le développement et l'implantation de la certification

forestière.

En 2000, elle fut co-réceptrice du Prix d'excellence pour l'intendance des forêts décerné par Habitat faunique Canada ainsi que du Prix Alphonse Huard décerné par le Mérite Scientifique Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la réalisation des deux premières éditions du Forum Forêt-Faune. De 2002 à 2005, elle est scientifique forestier chez Tembec au sein du Groupe de gestion des ressources forestière Québec. De 2006 à 2007, elle a occupé les fonctions de spécialiste en transfert des connaissances pour l'Est du Canada au Réseau de gestion durable des forêts.



Marc Plante – directeur du développement stratégique

Marc Plante travaille au Bureau du forestier en chef depuis 2006. Il détient un baccalauréat en aménagement des ressources forestières de l'Université Laval (Québec). Il est à l'emploi du ministère des Ressources naturelles et de la Faune depuis 1986, d'abord à Chibougamau et ensuite au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il possède plus de 20 ans d'expérience à différents niveaux de responsabilité en région et à l'échelle provinciale. Il dirige des équipes de spécialistes qui ont la responsabilité d'élaborer le *Manuel d'aménagement durable des forêts*, les systèmes et méthodes de calcul des possibilités forestières et le *Bilan d'aménagement forestier durable*.

En 2000, il fut co-réceptrice du Prix d'excellence pour l'intendance des forêts décerné par Habitat faunique Canada ainsi que du Prix Alphonse Huard décerné par le Mérite Scientifique Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la réalisation des deux premières éditions du Forum Forêt-Faune. En 2001, il fut nommé ingénieur forestier de l'année par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.



Julie Poulin – analyste

Julie Poulin travaille au Bureau du forestier en chef depuis 2008. Elle détient un baccalauréat en biologie de l'Université du Québec à Montréal (Québec) et une maîtrise en sciences biologiques de la même université. Son expertise porte sur la rédaction scientifique.

En 2000, elle a été lauréate du Concours de vulgarisation de la recherche de l'Association francophone pour le savoir (Acfas). De 2001 à 2008, elle a occupé la fonction d'agente de recherche dans le domaine de l'écologie forestière au Centre d'étude sur la forêt, à l'Université du Québec à Montréal.